

## Note n° 40 aux retraitées et retraités adhérent à Solidaires

Le 12 janvier 2018

### Décisions du « groupe des 9 » le 10 janvier

#### Mobilisations

- La double signature de la carte de vœux est prolongée jusqu'à la fin janvier, une pour Macron, une à remettre en délégation à chaque Préfet départemental, y compris en région parisienne.
- La pression sur les parlementaires continue, en les rencontrant dans leur circonscription, pour leur faire sentir le mécontentement contre la baisse des pensions au mois de janvier, pour demander des comptes à ceux de la majorité qui ont même voté contre une très légère augmentation des seuils.
- Une journée de rassemblements et manifestations est retenue pour la mi-mars, un tract, centré sur la CSG, sera envoyé aux équipes pour une diffusion début février, au moment où le relevé de pension ou de banque aura montré la baisse du pouvoir d'achat. Dans le même temps, une tribune sera envoyée à la presse.
- Un communiqué à la presse rappellera la promesse de la ministre Agnès Buzin de réunir trois groupes de travail (pouvoir d'achat et CSG, perte d'autonomie et EHPAD, CDCA et Haut conseil HCFEA) et s'étonnera de l'absence de réponse plusieurs mois après.
- Les organisations concernées appellent les retraité-e-s à appuyer la mobilisation des secteurs santé dans les EHPAD en tant qu'usagers. Plus largement, les 9 commencent une réflexion sur la prise en charge des retraité-e-s dans les hôpitaux, sur l'insuffisance des services gériatrie.

#### Haut Conseil HCFEA

L'avis sur le financement de l'aide à l'autonomie à domicile et en établissement est voté. Prévu au départ pour faire entrer le privé dans le financement, il a été détourné par le groupe des neuf, très minoritaire dans le Haut Conseil, mais qui a su s'imposer, représenter  $\frac{3}{4}$  des interventions et la plupart des amendements, grâce à sa volonté de maintenir la cohésion du groupe sur les revendications partagées.

Le responsable du HCFEA, Bertrand Fragonard, a pris conscience qu'il ne pourrait pas remettre en cause la forte cohésion des 9, qu'il fallait négocier. Il a demandé à nous rencontrer puis a rédigé un nouvel avis : nous avons mis en échec le doublement de la CASA, l'augmentation de la CSG et de la TVA et avons imposé la suppression de la barrière de l'âge, ce qui était refusé auparavant. Nous avons fait passer l'idée qu'il était inadmissible de laisser les EHPAD dans de telles conditions, dans un pays riche tel que le nôtre. Nous avons créé des liens avec l'AD-PA, Association des Directeurs au service des Personnes Agées, qui voulait se montrer solidaire avec nous et ajouter son sigle à nos amendements. Ce n'est qu'un avis du HCFEA, et le gouvernement peut s'en dispenser lors de ses choix, mais l'avis finalement retenu va plutôt dans le bon sens.

A noter que l'UNSA et la CFDT, interpellées, ont refusé de se joindre à nous, y compris lorsqu'il s'agissait de défendre les services publics et la prise en charge par la sécu.

#### Info des structures

**Meurthe et Moselle (54)** : l'intersyndicale CGT, CFTC, FSU, FGR FP, Solidaires, nouvellement renforcée d'un militant retraité FO, a organisé la signature publique des cartes de vœux et demandé une audience au préfet pour lui en remettre le double, bien qu'il ne veuille pas recevoir les syndicats. Elle organisera une conférence de presse dans la foulée. Enfin, en février, l'intersyndicale demandera à être reçue par les députés et sénateurs du département.

#### L'usine à gaz de la CSG

Pour justifier la diminution des cotisations sociales, remplacée par l'augmentation des impôts (CSG) le gouvernement a construit une « usine à gaz » pour faire croire à chaque salarié-e que le seul objectif était de leur faire gagner du pouvoir d'achat.

Ce n'était pas vrai pour les fonctionnaires, ce qui a obligé le gouvernement à verser une indemnité mensuelle compensant la perte, ça ne l'est pas non plus pour les cheminot-e-s qui certes, auront une baisse de l'assurance maladie, mais pas de celle du chômage qui n'existe pas à la SNCF. Le/la cheminot-e recevra lui aussi une indemnité compensatrice pour un simple maintien (et non gain) de pouvoir d'achat, mais seulement pendant 10 ans. L'entreprise devra mettre de sa poche les 31 milliards d'augmentation des salaires bruts, alors que l'objectif du gouvernement était de « diminuer les charges » ... la CSG est une usine à gaz incohérente !

## Le COR a une tête ?

Les rapports du Conseil d'Orientation des Retraites se contredisent.

**Le rapport annuel de 2016**, mesurant l'évolution future des systèmes de retraite, prévoyait un retour rapide à l'équilibre financier dès les années 2020, du fait du cumul des mesures diminuant fortement le montant des retraites.

**Le rapport du COR de juin 2017** repousse l'équilibre vers 2050, en modifiant ses hypothèses, plus de retraites à payer à cause d'une augmentation plus importante de l'espérance de vie à 60 ans malgré la pollution, la malbouffe, le stress... et moins d'actifs par une baisse de l'immigration alors que les réfugié-e-s frappent aux portes. Ce catastrophisme (contesté dans notre note 38 de novembre 2017) a fait ressortir les partisans d'un recul de l'âge de départ et de la baisse des pensions... ce qui perturbe Macron ayant promis de ne pas y toucher.

**Le 14<sup>e</sup> rapport du COR fin 2017** prévoit un déficit moindre en 2020 (2,2 milliards au lieu de 8,8), divisé par deux par rapport au déficit réel constaté en 2016 (4,4 milliards), et un retour à l'équilibre en 2037. Cette vision plus optimiste résulte du gel des pensions en 2018, d'une croissance économique plus forte jusqu'en 2023, ce qui augmente les emplois, les cotisations sociales, le PIB et diminue la part prise par les dépenses de retraite.

**La vraie vie** montre même une augmentation de la masse salariale des fonctionnaires, mais elle est menacée par les promesses de Macron, la suppression de 120 000 postes et le gel des salaires.

**Macron est content**, il peut respecter ses promesses et prendre le temps de remplacer tous les systèmes de retraite par un seul, à points, nouveau système qui devra être rigoureux pour contenir la masse des pensions que le COR prévoit en augmentation en 2022 (déficit de 11 milliards si rien n'était fait).

**Les économistes ne savent pas prévoir l'avenir**, la plupart n'avaient pas vu venir la crise de 2008 et nient qu'une plus grosse bulle financière arrive... mais ils savent combien les retraites coûteront dans quelques dizaines d'années !

**Ces pronostics, changeants, servent à justifier une politique de recul des droits des retraites.** Ils ont permis en juin 2017 à Macron de promettre de ne pas toucher à l'âge de départ en échange de la mise en place d'un système à points. Aujourd'hui, ils lui assurent qu'aucune mesure urgente ne s'impose, mais que le système à points de 2019 devra permettre de réduire les dépenses ! Macron expliquera pourquoi les retraité-e-s devront accepter une baisse de pension alors que les employeurs ont reçu des millions d'euros, au titre du CICE, sans créer les emplois promis, emplois qui auraient pu alimenter les caisses de redistribution sociale.

## APA et aides aux personnes âgées

**L'aide humaine** reste présente dans quasiment toutes les aides. Trois quarts des plans comportant de l'aide humaine prévoient le recours exclusif à des services prestataires, plus chers mais nécessitant beaucoup moins de démarches administratives. Le nombre d'heures médian s'élève à 0,7 heure par jour en GIR 4 et 2,1 heures en GIR 1 (personnes confinées au lit, dont les facultés mentales sont gravement altérées, qui ont besoin d'une présence continue).

**Les aides techniques ou ponctuelles** concernent un peu moins de la moitié des aides. Elles comprennent les fournitures d'hygiène, le portage des repas et la téléalarme. Les aides ponctuelles peuvent, elles, inclure la pose de barres d'appui, l'achat de dispositifs de soutien (fauteuil roulant, etc.) ou l'aménagement du logement (adaptation des meubles, de la salle de bain ou de la cuisine).

Voici leur répartition selon le GIR :

**Le recours aux fournitures d'hygiène augmente** logiquement avec la perte d'autonomie, mais c'est inverse pour la téléalarme et le portage de repas, car les personnes en forte perte d'autonomie sont maintenues à domicile grâce à la présence d'un conjoint ou autre. Le fait de vivre seul multiplie par dix la téléalarme.

**L'étude de la DRESS pour en savoir plus :** [http://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er\\_1033.pdf](http://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er_1033.pdf)

## Fin du régime de retraite des fonctionnaires...

Le rapport du COR de juin 2017 met en avant quelques éléments préparant les esprits au changement de système.

### Papy-boom oblige, le nombre de fonctionnaires retraité-e-s va augmenter.

Cette évolution, masquée un moment par le recul de l'âge de départ, va reprendre. Le nombre de retraité-e-s de droit direct passera :

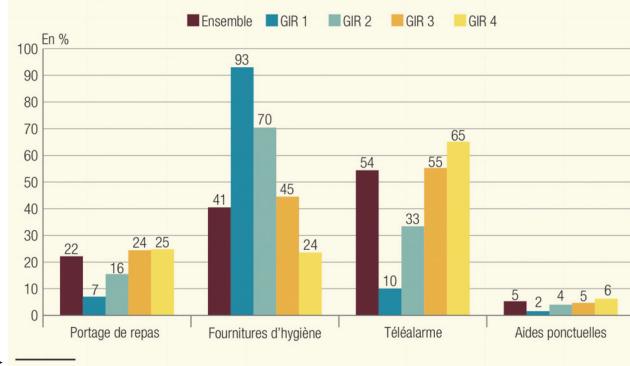
- Dans la fonction publique d'Etat, de 2 à 2,2 millions en 2035, avant de commencer à diminuer.
- Dans les fonctions publiques hospitalière et territoriale, de 1 à plus de 2 millions en 2045.

**En face, le nombre de cotisants ne suivrait pas.** Les décisions politiques augmentent le déficit des retraites, en diminuant les cotisations : non-remplement de départs à la retraite, gel du point d'indice. Elles repoussent de 15 ans la date du retour à l'équilibre, au-delà de 2040.

**Le trou** serait de 4,2 milliards en 2020, 17,4 en 2030, une part importante des 70 milliards par an versés pour les prestations retraite. L'équilibre reviendrait vers 2050 pour la fonction publique d'Etat, bien plus tard pour les hospitaliers et les territoriaux.

Tous ces constats et pronostics incitent à faire penser qu'il faut vite « réformer » le régime des fonctionnaires et que le nouveau système devra être très rigoureux, pour remplacer le budget de l'Etat qui, chaque année, compense le trou des pensions versées aux 5,7 millions de retraité-e-s de la fonction publique.

Fréquence des aides proposées dans les plans notifiés comportant des aides techniques ou ponctuelles



Lecture • Parmi les bénéficiaires en GIR 1 dont le plan notifié prévoit des aides techniques ou ponctuelles, 93% des plans proposent des fournitures d'hygiène. Cette proportion est de 24% pour les bénéficiaires en GIR 4.